

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/049

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 26

SÉANCE EN DATE DU 16 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 13 : SPECTACLES CULTURELS

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gérard BERGANTZ, adjoint au maire chargé de la culture et du patrimoine,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de confirmer la prise en charge d'une représentation théâtrale au centre culturel de Sarralbe avec la troupe de Sarreguemines en date du 18 janvier 2020 pour un montant de 1000,00 €, les tarifs d'entrée ayant été fixés comme suit : adultes 8,00 €, jeunes âgés de moins de 18 ans 5,00 €,
- de confirmer la prise en charge d'une représentation théâtrale avec la troupe de Volmunster au centre culturel de Sarralbe en date du 1^{er} février 2020 pour un montant de 900,00 €, les tarifs d'entrée ayant été fixés comme suit : adultes 8,00 €, jeunes âgés de moins de 18 ans 5,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'association « Le Festival de Fénétrange » la convention de collaboration pour l'organisation d'un concert dont le coût total s'élève à 24 000 €, de prendre acte que cette association prendra en charge un montant du coût du concert à hauteur de 8 000 €, de verser une subvention d'un montant de 16000,00 € à l'association « Le Festival de Fénétrange » pour l'organisation de ce concert, de prendre acte que les recettes de la billetterie relative au concert seront au bénéfice de l'association « Le Festival de Fénétrange »,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de ces manifestations, à savoir frais de déplacement, frais de repas, frais d'hébergement, droits d'auteur, et toutes autres dépenses,
- de prendre acte que les crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT